

COVID 19

Plan de protection

1. CADRE GENERAL

1.1 Références

Les règles générales dictées par le Conseil fédéral et l'OFSP, affichées dans de nombreux endroits du bâtiment sont à appliquer (y compris les ascenseurs, wc, salle de photocopies).

Les règles édictées selon l'arrêté du Conseil d'Etat de la république et canton de Genève et les règles en vigueur affichées dans le collège sont à appliquer par analogie.

En raison de la particularité de la pandémie Covid19, les normes sanitaires peuvent varier en cours d'année académique. Ainsi, tout changement de normes sanitaires pourra impliquer des modifications organisationnelles pour les cours et les activités de la fondation.

1.2 Normes de base

Afin de réduire la transmission du virus dans la population suisse, le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Conseil d'Etat de la république et canton de Genève ont émis des règles d'hygiène et de conduite, en particulier :

- Garder ses distances
- Dès 12 ans, porter le masque à l'intérieur des locaux accessibles au public, par exemple dans les magasins et les espaces clos des véhicules des transports publics. Le port du masque n'est plus obligatoire à l'extérieur.
- Se laver soigneusement et régulièrement les mains
- Ne pas se serrer la main
- Aérer plusieurs fois par jour
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Rester à la maison en cas de symptômes, se faire tester
- Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné
- Se faire tester même en cas de symptômes bénins

Mesures d'hygiène

Les enseignant.e.s et les élèves de culture&rencontre s'engagent à utiliser uniquement le matériel fourni par la fondation. Le matériel en place dans les salles de cours appartient au collège de Saussure.

La fondation équipe chacun de ses enseignant.e.s utilisant les salles du collège de Saussure de :

- Un flacon 1l de solution hydro alcoolique (le lavage des mains à l'eau et au savon est préconisé)
- Un spray de nettoyage pour le mobilier (nettoyage du matériel utilisé obligatoire à la fin des cours)
- Un rouleau de papier-ménage

Il va de la responsabilité de l'enseignant.e de gérer son stock de matériel, à renouveler auprès du Bureau de la fondation. Les enseignants veillent à ventiler la salle de cours régulièrement.

Le Bureau de la fondation tient un stock de masques à disposition, au coût unitaire de CHF 1.-.

Les enseignant.e.s et les élèves sont responsables de leur propre protection sanitaire.

1.3 Obligations des enseignants

L'enseignant.e veille à la bonne marche des règles en vigueur édictées par le Conseil fédéral et l'OFSP. Il lui est notamment demandé :

- de porter le masque en tout temps ;
- de veiller à ce que les élèves portent le masque dès l'arrivée aux abords du collège et pendant toute la durée du cours ;
- en début de cours, avec l'aide de ses élèves, de nettoyer les bureaux/chaises/matériel avec une solution désinfectante mise à disposition par la fondation ;
- de veiller à ce que ses élèves se désinfectent les mains avec la solution hydro-alcoolique mise à disposition lors de l'entrée dans la salle ;
- de maintenir la porte de la classe ouverte pour l'entrée afin d'éviter de toucher la poignée ;
- de respecter la disposition des bureaux dans les salles de cours du collège de Saussure
- d'aérer régulièrement et largement la salle ;
- de veiller au respect d'une distance sociale de 1,5 mètre entre les élèves ;
- d'annoter avec exactitude la liste de présences de ses élèves ;
- de ne pas pénétrer dans le collège entre 8h et 18h (cf. point 2.1).

1.4 Obligation d'informer

Le plan de protection a été envoyé par mail au corps enseignant, et a été mis à disposition des élèves. Il peut être consulté en tout temps sur le site internet de la fondation.

1.5 Mesures relatives aux personnes malades ou qui se sentent malades

En cas de symptômes, les élèves et les membres du personnel doivent rester à la maison et éviter tout contact avec une autre personne. Il.elle contacte son médecin traitant et/ou prend rendez-vous en ligne dans un centre de dépistage. Il.elle suit les consignes qui lui ont été transmises.

Si une personne présente un/des symptômes lorsqu'elle est dans l'établissement scolaire, elle porte un masque jusqu'à son retour à domicile.

1.6 Retour de voyage

Les mesures fédérales qui concernent les retours de voyage de pays/zones à risque s'appliquent à tout le personnel et à tous les élèves.

2. COURS 2021-22

Les élèves veillent à quitter sans tarder le bâtiment à la fin du cours et respectent en particulier les mesures de distanciation.

2.1 Cours dispensés dans le collège de Saussure

Selon le plan de protection pour l'Enseignement secondaire II « l'utilisation des infrastructures scolaires par des personnes externes pour des cours ou des activités sportives ou culturelles destinées aux adultes n'est pas autorisée pendant le temps scolaire (8h-18h) » (point 1.6). L'accès au collège est donc strictement interdit aux élèves et aux enseignants pendant cet horaire.

2.2 Cours dispensés dans des bâtiments hors Saussure

Les règles générales dictées par le Conseil fédéral et l'OFSP et le Conseil d'Etat de la république et canton de Genève affichées dans le bâtiment sont à appliquer.

2.3 Cours en extérieur

Les règles générales dictées par le Conseil fédéral, l'OFSP et le Conseil d'Etat de la république et canton de Genève sont à appliquer.

2.4 Cours d'activités physiques et sportives

Pour les activités physiques et sportives à l'intérieur du collège, le port du masque est requis dans les vestiaires, mais pas pendant les cours. Une aération efficace doit être prévue. En cas d'activités physiques et sportives à l'extérieur, le port du masque n'est pas exigé.

2.3.1 Vestiaires

Autant que possible, les élèves arrivent déjà changés pour pratiquer leur activité.

2.3.2 Matériel de cours

Les participants viennent avec leur tapis de gymnastique personnel. L'enseignant dispense son cours sans avoir recours à du matériel.

3. CINEMA

La programmation CinéSaussure est totalement annulée pour l'année 2021-22. Par contre, celle de CinéKid Saussure a lieu, et un plan spécifique de protection sera établi.

4. CONFERENCES

Le cycle des conférences scientifiques prévu en janvier 2021 a été reporté en janvier 2022.